



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

73^e séance plénière

Vendredi 17 décembre 2004, à 11 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à midi.

Points 44 et 55 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/59/L.53)

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a déjà tenu un débat sur ces points de l'ordre du jour à ses 58^e, 59^e et 60^e séances plénières, les 22 et 23 novembre 2004.

S'agissant de ces points, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/59/L.53. Le rapport de la Cinquième Commission sur les « Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.53 » sera publié dans toutes les langues plus tard dans la journée sous la cote A/59/615. Toutefois, les États Membres sont saisis du rapport de la Cinquième Commission en anglais. Avec la compréhension des membres, l'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.53.

J'aimerais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des délégations pour

l'esprit de coopération qu'elles ont montré tout au long des consultations et pour les propositions constructives qu'elles ont formulées. Je voudrais aussi adresser mes félicitations les plus chaleureuses aux deux facilitateurs, M. Eduardo Sevilla Somoza, Représentant permanent du Nicaragua, et M. Johan Løvald, Représentant permanent de la Norvège, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et pour le dévouement avec lequel ils ont assumé leurs fonctions.

Le projet de résolution que je soumetts aujourd'hui à l'Assemblée générale pour adoption est le résultat des intenses consultations que les facilitateurs et moi-même avons menées depuis plus d'un mois avec les délégations, individuellement ou en groupe. Je le considère donc comme étant le fruit d'un labeur collectif. Il me paraît important de souligner que le projet de résolution A/59/L.53 a pour objectif de fixer le cadre général du calendrier de la tenue de la réunion de haut niveau. J'y vois surtout un précieux moyen de permettre à nos dirigeants de planifier dès à présent leur propre participation et celle des membres de leur gouvernement à la réunion de haut niveau de 2005 et aux activités liées à sa préparation, tel le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

Au vu des nombreuses questions sur lesquelles il nous faudra encore prendre une décision, notamment en ce qui concerne le processus préparatoire et le résultat de la réunion de haut niveau, l'Assemblée générale aura à se prononcer sur d'autres projets de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



résolution y afférents au début de l'année 2005. Cela s'applique également à la question de la coprésidence de la réunion de haut niveau, à l'établissement de la liste des orateurs pour les séances plénières ainsi qu'à l'organisation de la participation aux tables rondes. Il nous faudra aussi décider des modalités pratiques d'organisation du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendrait les 27 et 28 juin 2005, ainsi que celle de la réunion sur le financement du développement, prévue dans le cadre de la réunion de haut niveau. Nous allons également nous pencher sur les modalités d'organisation des auditions interactives prévues au mois de juin 2005. Nous aurons donc à nous pencher sur ces questions.

En ce qui concerne la participation des délégations d'observateurs, en particulier celle du Saint-Siège, en sa qualité d'État ayant le statut d'observateur, et celle de Palestine, en sa qualité d'observateur, j'aimerais informer l'Assemblée qu'à l'instar de ce qui s'est fait lors du Sommet du Millénaire, les modalités de leur participation seront précisées dans une prochaine résolution, à laquelle nous devons nous atteler dès le début de l'année prochaine.

Enfin, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, j'aimerais réaffirmer que le processus préparatoire de la réunion de haut niveau continuera d'être ouvert, représentatif et transparent. Il devra aussi rassembler diverses contributions et aboutir à l'adoption d'un document de synthèse sur toutes les questions majeures. Comme ce fut le cas pour d'autres réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, tous les efforts doivent être déployés pour parvenir à un consensus.

Avant de proposer à l'Assemblée pour adoption le projet de résolution contenu dans le document A/59/L.53, j'aimerais y apporter les révisions suivantes.

Au paragraphe 4 du texte en français, à l'avant-dernière ligne, le mot « distincte » doit être inséré entre les mots « tenir une réunion » et les mots « sur le financement du développement », étant entendu que les mots « financement » et « développement » doivent commencer par des majuscules. Cette partie du paragraphe 4 devra donc se lire comme suit : « et décide également de tenir une réunion distincte sur le financement du développement ».

La deuxième révision concerne le paragraphe 8. Dans le texte en français, à la troisième ligne, il faut insérer le mot « informelles » entre les mots « auditions » et « interactives ». Cette partie du paragraphe 8 se lira donc comme suit : « des auditions informelles interactives ». Je répète : « des auditions informelles interactives ». La version finale du projet de résolution dans les autres langues officielles devra aussi refléter ces révisions.

Je sou mets maintenant à l'Assemblée pour adoption le projet de résolution contenu dans le document A/59/L.53 tel qu'oralement révisé, que les membres voudront bien, je l'espère, adopter par consensus.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/59/L.53, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/59/L.53, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 59/145).

Le Président : En adoptant par consensus cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé son engagement d'assumer pleinement sa responsabilité d'organiser la réunion plénière de haut niveau de septembre 2005.

Je m'en réjouis personnellement et tiens à féliciter très sincèrement tous les membres pour cette importante décision. Permettez que je l'interprète également comme l'expression de la confiance que l'Assemblée témoigne à la présidence. J'aimerais à nouveau exprimer ma gratitude aux deux facilitateurs pour leur importante contribution.

Avant de terminer, je tiens à renouveler mes félicitations à l'ensemble des délégations pour l'intérêt et pour l'esprit de coopération qu'elles n'ont cessé de montrer tout au long des consultations, ce qui nous a permis de franchir cette première étape. Je forme le vœu que nos futures consultations s'effectuent dans le même esprit.

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je ferai court et simple. Monsieur le Président, l'Union européenne vous remercie des formidables efforts que vous avez déployés pour arriver à cet important résultat. Nos remerciements vont également aux facilitateurs. Vous pouvez compter sur notre plein appui dans les préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de septembre prochain.

Le Président : Je donne la parole à l'observateur de la Palestine.

M^{me} Barghouti (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite simplement prendre la parole pour vous remercier de la déclaration que vous avez faite, avant l'adoption de cette importante résolution, sur la participation de la Palestine à la réunion plénière de haut niveau qui se tiendra à la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que l'omission de la Palestine dans le projet de résolution ne constituera pas un précédent dans les travaux de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, nous déplorons vivement qu'une ou deux délégations aient tenté de politiser ce projet de résolution de procédure. L'inclusion de la Palestine, en sa qualité d'observateur, dans le projet de résolution n'est pas une faveur demandée à l'Assemblée générale. Nous y avons droit, et cela est conforme aux pratiques de l'Assemblée générale et à sa résolution 52/250, qui confère à la Palestine les mêmes droits et privilèges qu'aux autres États, sauf le droit de vote.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre sincère espoir de voir la création prochaine d'un État

indépendant et viable de Palestine et la participation de notre chef d'État à l'importante réunion de septembre 2005.

Le Président : Je donne la parole à l'observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de la déclaration que vous avez faite sur la participation du Saint-Siège en sa qualité d'État observateur à l'importante réunion de haut niveau. Je m'associe toutefois aux propos de ma collègue de la délégation de Palestine et espère que la pratique établie par l'Assemblée générale et les termes de la résolution 58/314, sur le statut du Saint-Siège à l'Assemblée générale, seront pleinement pris en compte à l'avenir, ce qui ne semble pas être tout à fait le cas actuellement.

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.